

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Québec a été la première province à s'harmoniser avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale au début des années 1990;

ATTENDU QUE depuis ce temps, trois provinces de l'Atlantique se sont harmonisées à la TPS en 1997 et qu'elles ont reçu à ce titre une compensation du gouvernement fédéral de près de 1 milliard de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait harmoniser sa taxe de vente à la TPS à compter du 1^{er} juillet 2010;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral versera une compensation de 4,3 milliards de dollars à l'Ontario au titre de cette harmonisation, montant qui est justifié dans le protocole d'entente Canada-Ontario notamment par le désir de stimuler la croissance économique et la création d'emplois, et que le gouvernement fédéral administrera gratuitement cette nouvelle taxe provinciale au nom de l'Ontario;

ATTENDU QUE la taxe de vente ontarienne sera très similaire à la taxe de vente du Québec (TVQ) puisque certains biens, comme les livres, ne seront pas assujettis à la taxe provinciale et que les remboursements de taxe sur les intrants en Ontario pourront être identiques à ceux consentis par le Québec pendant une période s'étalant sur 8 ans;



ATTENDU QUE l'Ontario est la quatrième province à recevoir du gouvernement fédéral une compensation au titre de l'harmonisation des taxes de vente provinciale et fédérale, alors que le Québec n'a reçu aucune compensation à ce jour bien qu'elle ait été la première province à harmoniser sa taxe de vente;

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de traiter le Québec avec justice et équité, en lui versant une compensation comparable à celle offerte à l'Ontario pour l'harmonisation de sa taxe de vente à la TPS, ce qui représenterait un montant de 2,6 milliards de dollars pour le Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 31 MARS 2009.**

Québec, ce premier jour d'avril 2009



FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

